



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### ARTICLE 1 - CONDITIONS D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales s'appliquent à toutes les prestations effectuées par la société CAMA EVENT, sous le nom commercial Make Me Smile, en tant qu'organisateur d'événements pour les commandes qui n'ont pas été passées et/ou validées depuis la plateforme [www.makemesmile.fr](http://www.makemesmile.fr)

Ces conditions Générales sont adressées au Client en même temps que le devis et le cas échéant les Annexes pour lui permettre d'effectuer sa réservation. Toute réservation implique donc de la part du Client l'adhésion entière et sans réserves aux présentes Conditions, à l'exclusion de tout autre document. En cas de contradiction entre les Conditions Particulières figurant au devis signé par le Client et celles figurant aux présentes Conditions Générales, les dispositions du devis sont seules applicables.

### ARTICLE 2 - OBJET

Les présentes Conditions Générales, le Devis descriptif et le cas échéant les Annexes ci-après désignés ensemble " le contrat ", ont pour objet de définir les termes et conditions dans lesquelles le Client réserve auprès de CAMA EVENT et/ou de ses partenaires les services de tiers prestataires.

### ARTICLE 3 - DEVIS

Tout événement organisé par CAMA EVENT fera obligatoirement l'objet d'un devis estimatif détaillé et personnalisé remis ou envoyé (e-mail, et/ou lettre simple) au Client. Ce devis comporte la désignation et le type de prestations déterminés à partir de la demande exprimée par le Client ainsi que les modalités et coûts y afférents.

### ARTICLE 4 – FRAIS DE GESTION ET VISITE DES ESPACES

CAMA EVENT se réserve le droit d'appliquer des frais de gestion des réservations et d'organisation logistique des événements. Ces frais sont modulables selon la période, la durée et la complexité logistique et scénographique des événements organisés, à la seule discrétion de CAMA EVENT.

Les espaces référencés sur la plateforme [www.makemesmile.fr](http://www.makemesmile.fr) ne peuvent pas faire l'objet de visite. Cependant, CAMA EVENT se réserve le droit, dans des cas exceptionnels, de proposer au client une visite payante de certains espaces. Le prix de la visite est fixé à 70 (soixante-dix) euros hors taxes par espace. Dans ce cas et si la réservation est confirmée, la visite entrant dans l'offre de service de CAMA EVENT, son prix sera inclus dans les frais de gestion. En revanche, si la réservation n'est pas confirmée, le montant correspondant à la visite d'espace reste dû à CAMA EVENT et fera l'objet d'une facturation.

### ARTICLE 5 – RÉSERVATION DE LA (DES) PRESTATION(S)

La réservation de la (des) prestation (s) se fait exclusivement par le Client auprès de CAMA EVENT par la remise du devis dûment accepté et signé. Toutes modifications des prestations postérieures à la validation du devis et antérieures à la date de la manifestation devront résulter de l'accord écrit entre les parties. Les commandes, hors produits traiteur, ne pourront plus faire l'objet de modification sept (7) jours ouvrés après validation de la demande initiale par signature du devis.

Les quantités de produits traiteurs commandées ne pourront plus faire l'objet de modification moins de dix (10) jours ouvrés avant la date de l'événement. Il en va de même pour le choix du



détail des menus traiteur. Le règlement de ces prestations hors devis et/ou modifications des prestations initiales devra intervenir sous huitaine à compter de leur date d'exécution.

Un roadbook (récapitulatif logistique de votre événement) vous sera envoyé dans les semaines précédant votre événement. Merci de le consulter car aucun changement ne pourra être opéré moins de dix (10) jours ouvrés avant votre événement pour conserver la qualité de la prestation.

Si la validation du devis intervient 10 jours ouvrés ou moins avant la date prévue de l'événement, aucune modification ne sera acceptée.

#### **ARTICLE 6 - LES PRIX**

Les prix tels que figurant au contrat sont indiqués en Euros et sont payables exclusivement dans cette monnaie quelle que soit la nationalité du Client. Ils correspondent aux tarifs des différentes prestations décrites et ne sont valables que pour celles-ci à la date indiquée. Les prix sont majorés des taxes au taux en vigueur à la date de facturation.

#### **ARTICLE 7 - ACOMPTÉ**

Pour être prise en compte toute réservation de la (des) prestation(s) doit être accompagnée du paiement d'un premier acompte s'élevant à 70 % (soixante-dix pour cent) du prix total de la (des) prestation (s) lequel est exprimé toutes taxes comprises. La réservation est acquise après réception et encaissement effectif du premier acompte. Comme suite à l'encaissement du premier acompte le Client reçoit un accusé valant confirmation de la validation de la réservation de la (des) prestation (s). A défaut de paiement effectif du premier acompte ou en cas de désistement du Client faisant suite au paiement de ce premier acompte, la réservation est annulée de plein droit et CAMA EVENT immédiatement déchargée de toutes obligations envers le client. Dans ce dernier cas le Client ne peut prétendre au remboursement des sommes d'ores et déjà versées et conservées par CAMA EVENT à titre d'indemnité contractuelle irréductible de résiliation de contrat.

#### **ARTICLE 8 - DISPONIBILITÉ DE LA (DES) PRESTATION (S) À RÉCEPTION DE L'ACOMPTÉ**

Dans un cas de force majeure, si la (les) prestation(s) choisie(s) initialement par le Client n'est (ne sont) plus disponible(s) pour la date souhaitée, CAMA EVENT fait ses meilleurs efforts afin de proposer au Client une ou plusieurs offres équivalentes et/ou similaires à sa demande initiale. Cette nouvelle proposition de CAMA EVENT n'engage en aucun cas le Client qui est libre de l'accepter ou non. En cas d'acceptation de la nouvelle proposition par le Client la relation entre CAMA EVENT et le Client se poursuit dans les conditions stipulées aux présentes. En cas de refus de la nouvelle proposition, le premier acompte est remboursé au Client par CAMA EVENT dans les 30 (trente) jours, à compter de la réception par CAMA EVENT du refus de la nouvelle proposition exprimée par le Client.

#### **ARTICLE 9 - PAIEMENT DU SOLDE**

Le paiement du solde du prix total de la (des) prestation (s) par le Client est comptant, à réception de facture.

Tout supplément lié à la modification de la (des) prestation(s) choisie(s) au cours de son (leur) exécution et/ou toute détérioration constatée des locaux et/ou du matériel mis à votre disposition fera (feront) l'objet de facture(s) dont le règlement pourra être directement imputable sur le remboursement de la caution.



En cas de retard de paiement, des pénalités de retard, calculées sur la base du montant TTC de la facture et du nombre de jours de retard, seront appliquées, majorées éventuellement des frais engagés au titre du recouvrement de la créance restant due (DP10).

#### **ARTICLE 10 - ANNULATION ET ASSURANCE**

En cas d'annulation par le client 7 (sept) jours ouvrés ou plus avant la tenue de l'événement, et quel qu'en soit la cause, le montant de l'acompte restera dû et sera conservé par CAMA EVENT à titre d'indemnité contractuelle irréductible de résiliation de contrat.

En cas d'annulation par le client, 6 (six) jours ouvrés ou moins avant la tenue de l'événement, et quelle qu'en soit la cause, l'intégralité de la prestation restera due et devra être réglée à CAMA EVENT.

CAMA EVENT conseille donc vivement au Client de se rapprocher de son courtier/agent et/ou assureur afin de souscrire une assurance annulation de l'événement et de la (des) prestation(s) telle(s) que figurant au devis.

#### **ARTICLE 11- INTERDICTIONS**

Conformément au décret n° 92-478 du 29 mai 1992 et la loi du 1er janvier 2008, il est rappelé au client qu'il est interdit de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif. Cette interdiction de fumer fera l'objet d'une mention sur le lieu proposé sur le site internet de CAMA EVENT.

Pour des raisons de sécurité, il est interdit d'apporter des appareils électriques de cuisson sur le lieu de l'événement. Tout apport de matériel électrique doit être soumis à l'autorisation du fournisseur d'espace et/ou de la société CAMA EVENT.

Par défaut, les bougies ne sont pas autorisées sur le lieu de l'événement. Il convient d'obtenir en amont l'accord du fournisseur d'espace et/ou de la société CAMA EVENT.

Les manifestations d'ordre politique et/ou syndical sont interdites. De la même manière toute manifestation contraire aux bonnes mœurs et à l'ordre public sont interdites.

#### **ARTICLE 12 - SACEM**

Toute manifestation à caractère musical ou audiovisuel devra faire l'objet d'une déclaration préalable à la SACEM par le client. Toute infraction relative à la réglementation SACEM sera exclusivement imputable au client.

#### **ARTICLE 13 – RESPONSABILITE RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'ESPACES**

Le Client s'engage à restituer les lieux dans l'état où ils lui ont été mis à sa disposition. En cas de dégradation des lieux, les frais de remise en état lui seront intégralement facturés.

Il pourra être demandé une caution. Le client s'engage à la régler auprès de CAMA EVENT au plus tard 24 heures avant la tenue de l'événement. Cette caution sera restituée dans le mois suivant l'état des lieux de sortie. En cas de dégradation des lieux loués par le Client, les frais de remise en état lui seront intégralement facturés et seront réglés en priorité par retenue sur la caution versée.

#### **ARTICLE 14 – RESPONSABILITE LIEE A LA PRESTATION**

Le fait que CAMA EVENT ne se prévale à un moment donné de l'une quelconque des stipulations du contrat ne peut être interprété comme valant renonciation.

En aucun cas CAMA EVENT ne peut être tenue pour responsable des préjudices directs ou indirects liés à l'exécution de la (des) prestation(s) fournie (s). CAMA EVENT n'est pas responsable notamment en cas :



- de toutes dégradations causées par le Client et/ou tout convive aux matériels équipements et locaux. Les réparations et remboursements qui apparaîtraient nécessaires suite aux dégradations précitées seront à la charge exclusive du Client,-
- d'accidents corporels ou matériels subi, par le Client et/ou tout convive, durant, la prestation
- des vols de perte de fonds et de valeurs appartenant au Client et/ou à tout convive survenus durant l'exécution de la (des) prestation(s),-
- de tous dommages, directs ou indirects, que le Client et/ou tout convive pourrai(en)t causer à l'encontre, des partenaires de CAMA EVENT
- d'indisponibilité du prestataire concerné à la date d'exécution de la (des) prestation(s) notamment en cas d'accident, d'hospitalisation ou de maladie dudit prestataire.

Le Client déclare et garantit avoir la pleine capacité juridique lui permettant de s'engager au titre du contrat et qu'il est titulaire d'une assurance responsabilité civile en cours de validité. A cet effet le Client s'engage à renoncer et à faire renoncer ses assureurs et/ou tout convive le cas échéant, à tous recours à l'encontre de CAMA EVENT en cas de survenance de l'un quelconque des événements précités.-Ainsi, CAMA EVENT conseille vivement au Client de se rapprocher de son courtier/agent et/ou assureur afin d'étudier avec lui la validité de son assurance responsabilité civile et la souscription éventuelle d'une assurance complémentaire concernant l'évènement.

CAMA EVENT rappelle qu'aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une chose dont elle a la garde et ce quelle que soit l'heure du jour et de la nuit.

#### **ARTICLE 15 : CONDITIONS LIEES A LA NOURRITURE, AUX BOISSONS ET A L'ALCOOL**

Si les boissons et ou nourriture sont apportés par le client, il est obligatoire de le préciser en amont en détails au fournisseur d'espace et/ou CAMA EVENT pour des raisons de qualité et de sécurité.

Le coordinateur Make Me Smile ou le personnel de service, le cas échéant, est libre de refuser de servir de l'alcool à toute personne en état d'ivresse s'il le juge nécessaire pour la protection du demandeur, des autres participants ou des lieux.

#### **ARTICLE 16 : NON SOLLICITATION**

Dans le cadre de sa prestation de service, CAMA EVENT est susceptible de fournir les coordonnées de ses partenaires ou prestataires fournisseurs d'espace au client, pour le bon déroulement de son évènement. Le Client s'engage à ne pas divulguer, à qui que ce soit, les coordonnées des partenaires ou prestataires fournisseurs d'espace, pour d'autres raisons que le bon déroulement de son évènement.

En aucun cas, le Client ne peut solliciter un prestataire ou partenaire de mise à disposition d'espaces avec lequel CAMA EVENT l'aurait mis en relation, en dehors d'une prestation de service fournie par CAMA EVENT, et ce pour une durée de trois (3) ans à compter de la dernière mise en relation avec le fournisseur d'espace. En cas de non-respect de cette clause, le Client devra reverser à CAMA EVENT une indemnité de dédommagement correspondant à la somme du prix de vente de la mise à disposition de l'espace par CAMA EVENT, des frais de coordination qui auraient dû être effectuée si la prestation avait été délivrée par CAMA EVENT et des frais de gestion que CAMA EVENT applique pour la délivrance d'une prestation correspondant à l'organisation de l'évènement du Client.



#### **ARTICLE 17 : DROIT D'IMAGES**

Le Client autorise expressément CAMA EVENT à fixer, reproduire, diffuser et exploiter son image, en tout ou partie, en nombre illimité, à titre gracieux, dans le monde entier, en tous formats, en couleurs et/ou en noir et blanc, sur tous supports connus actuels ou à venir, et par tous moyens actuels ou à venir, ainsi qu'à diffuser le logo et le témoignage du client sur tous supports.

#### **ARTICLE 18 - CONFIDENTIALITÉ - DROIT D'ACCÈS ET DE RECTIFICATION**

Toutes les informations transmises par le Client à CAMA EVENT seront tenues confidentielles. CAMA EVENT rappelle que les informations recueillies dans le cadre du contrat ont pour finalité de mieux connaître le Client et sont notamment nécessaires pour le traitement et l'acheminement de la (des) prestation(s) et l'établissement de la facture y afférente. Les données divulguées par le Client sont conservées par CAMA EVENT et/ou ses partenaires commerciaux le temps nécessaire à la gestion et au traitement du dossier et seront archivées pour une durée raisonnable. Conformément à la Loi 78-17 du 6 Janvier 1978 " Informatique et Libertés ", le traitement des informations nominatives relatives au Client fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Le Client dispose d'un droit d'accès, de modifications, de rectifications et de suppression des données qui le concerne, qu'il peut exercer auprès de :

CAMA EVENT

68 Bis rue Jean Mermoz – 44340 BOUGUENNAIS

Tél. : 06.67.52.66.59 - e-mail : hello@makemesmile.fr

#### **ARTICLE 19 - LITIGE**

Toute contestation et/ou réclamation sur la (les) prestation(s) fournie(s) ne sera (ont) plus prise (s) en compte passé un délai de 8 (huit) jours à compter de la date de leur exécution. Tout litige relatif à la validité et/ou l'interprétation et/ou l'exécution du contrat sera soumis aux tribunaux compétents dans la ville où se situe le siège social de CAMA EVENT.

Par ailleurs, dans le cadre de relations professionnelles, en cas d'action judiciaire ou toute autre action en recouvrement de créances par notre société, les frais de sommation, de justice, ainsi que les honoraires d'avocat et d'huissier, et tous les frais annexes seront à la charge du client fautif. De même pour les frais liés au non-respect par le client de nos conditions de paiement.